



Avis public

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-387

La population est avisée, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 13 octobre 2026, à 19 h 30, au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest à Sainte-Anne-des-Monts, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie adoptera :

Un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Dispositions déclaratoires
- Dispositions interprétatives
- Bacs et conteneurs
- Matières résiduelles
- Modalités liées à la collecte
- Dispositions administratives
- Dispositions finales

Donné à Sainte-Anne-des-Monts, ce vingt-neuvième jour de septembre deux-mille-vingt-six.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 29 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29 septembre 2026.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière